



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Département de la défense nationale
Danny Ouellette, DLP 7-1-2-1
danny.ouellette@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Title/Titre Système de soudage c.c. linéaire et accessoires	Solicitation No – N° de l'invitation W8486-195961/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation February 8 2019	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Danny Ouellette, DLP 7-1-2-1 danny.ouellette@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-9098	FAX No – N° de fax
Destination Département de la défense nationale C/O QETE Warehouse Rampe 8, salle C1113 45 Sacre-Coeur Blvd. Gatineau, QC, J8X 1C6	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à :
14:00

On - le :
22 février 2019

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
March 29th 2019	
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

Table of Contents

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 BESOIN.....	3
1.2 COMPTE RENDU.....	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
1.4 CONTENU CANADIEN.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	3
2.2 PRÉSENTATION DE SOUMISSIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
2.5 DISPONIBILITÉ DES DESSINS.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 BESOIN.....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	11
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 PAIEMENT.....	13
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	13
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	13
6.9 LOIS APPLICABLES.....	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	14
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	14
6.12 ASSURANCES.....	14
6.13 EMBALLAGE.....	14
6.14 ASSURANCE DE QUALITÉ.....	14
6.15 DOCUMENTS DE SORTIE – DISTRIBUTION.....	15
6.16 APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE.....	15
ANNEXE « A ».....	1
BESOIN.....	1
ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE.....	1
CALENDRIER DES PRIX.....	1
ANNEXE « B » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	1
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	1

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.4 Contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

- (a) le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06) Définition du contenu canadien

Clause du *Guide des CCUA* [A3060C](#) (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#), (2018-05-22) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par référence dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :

- a) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.

- b) La section 20 (2), Autres renseignements, est supprimée en entier.
- c) L'alinéa 2.d de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :
 - de faire parvenir sa soumission uniquement à l'adresse précisée dans la demande de soumissions.
- d) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
- e) Le texte de la section 07, Soumissions retardées, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :
 - Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptées.
- f) Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimé en entier.

2.2 Présentation de soumissions par voie électronique

- a) Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale (MDN) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissions doivent être reçues par voie électronique, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe b).
- b) Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant des éléments comme des macros ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire au minimum les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 2 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Disponibilité des dessins

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copies électroniques sur email)

Section II : Soumission financière (1 copies électroniques sur email)

Section III : Attestations (1 copies électroniques sur email)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires doivent utiliser la pièce jointe 1 à la partie 3 pour indiquer leurs prix. Les soumissionnaires doivent inclure la pièce jointe 1 à la partie 3 dans leur offre financière

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

a) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent offrir des prix fermes, rendus droits acquittés (RDA) à QETE Warehouse, 45 Sacre-Ceour Blvd. Gatineau, QC J8X 1C6 Incoterms 2010, excluant les taxes applicables. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « X » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « X » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Système de soudage par résistance c.c.

1. Instructions générales

La soumission doit respecter les critères techniques obligatoires spécifiés ci-dessous. Les soumissionnaires doivent fournir les documents nécessaires pour appuyer la conformité aux exigences, y compris les fiches techniques, les spécifications, les brochures et/ou les autres documents techniques pertinents qui décrivent l'équipement offert et qui démontrent la conformité. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément et dans l'ordre présenté ci-dessous.

2. Critères techniques obligatoires

N°	Critères techniques obligatoires	Preuves justificatives requises
M1	Les soumissionnaires doivent fournir des éléments de preuve à l'appui dans leur proposition afin de démontrer que leur solution proposée respecte les exigences obligatoires spécifiées dans la matrice de conformité aux exigences obligatoires.	Les soumissionnaires doivent remplir la matrice de conformité aux exigences obligatoires.

3. Matrice de conformité aux exigences obligatoires

Lorsqu'il est indiqué « *Fournir une description ou un renvoi à la proposition.* » pour la réponse du soumissionnaire, les soumissionnaires doivent soit fournir une référence pour leur proposition technique où l'on peut trouver des renseignements qui montrent clairement comment la solution proposée satisfait à l'exigence, soit fournir une description de la façon dont l'exigence est respectée. **Si les documents techniques du soumissionnaire ne démontrent pas clairement que l'équipement offert répondra à une exigence précise, la proposition du soumissionnaire doit fournir des descriptions supplémentaires de la façon dont l'exigence sera satisfaite par la solution proposée.**

Lorsque « *Fournir un énoncé de conformité.* » est indiqué pour la réponse du soumissionnaire, les soumissionnaires doivent s'engager à se conformer à l'exigence pendant l'exécution des travaux. Les soumissionnaires peuvent indiquer « Oui » dans la colonne « Conforme », qui constituera un engagement à se conformer, ou ils peuvent fournir une déclaration où ils s'engagent à se conformer.

MATRICE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES					
EB, paragr.	EXIGENCE OBLIGATOIRE		CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
			Oui	Non	
3.	EXIGENCES				<i>Fournir une description ou un renvoi à la proposition.</i>
3.3	Tous les composants électriques du système doivent être certifiés ou approuvés pour être utilisés conformément à la partie 1 du Code canadien de l'électricité, avant la livraison, par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4	Spécifications relatives au système de soudage c.c. linéaire				
3.4.1	Tension de ligne nominale	Monophasée 90-264 V c.a.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.2	Cycle d'utilisation	4 %	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.3	Courant	10 A – 2500 A, 10 A/étape	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.4	Tension	0,1 V – 10 V à 10 mV/étape	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.5	Alimentation électrique	0,01 kW – 20 kW, 10 W/étape	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.6	Courant de crête	2500 A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

MATRICE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES						
EB, paragr.	EXIGENCE OBLIGATOIRE			CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
				Oui	Non	
3.4.7	Tension de crête	10 V		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.8	Puissance de crête	20 kW		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.9	Plage de temps de soudage (chaque section)	Plage 0-100 ms	Résolution (étapes) 0,1 ms	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.10	Périodes de pression/prise	Plage 0-5 ms	Résolution (étapes) 1 ms	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.11	Précision du courant de sortie	+/- 10 A		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.12	Précision de la tension de sortie	+/- 0,005 V		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4.13	Le panneau d'affichage avant doit être une interface à écran tactile qui offre un accès rapide aux commandes du système de soudage et les utilisateurs doivent être en mesure de personnaliser les renseignements et/ou les commandes d'affichage préférés.			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5	Spécifications relatives à la tête de micro-soudage					<i>Fournir une description ou un renvoi à la proposition</i>
3.5.1	Force de soudage	350 – 3000 g		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.2	Course d'électrode max.	1 po		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.3	Diamètre des électrodes	¾ po		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.4	Configuration des électrodes	parallèle		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.5	Espace entre les électrodes réglable	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.6	Épaisseur de soudure max.	12 po		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5.7	Type à pédale	pneumatique ou à câble manuel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

MATRICE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES					
EB, paragr.	EXIGENCE OBLIGATOIRE		CONFORME		RENOI À LA PROPOSITION OU DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT L'EXIGENCE SERA SATISFAITE
			Oui	Non	
3.5.8	Microscope	Le système doit être muni d'un microscope stéréoscopique et/ou d'un microscope numérique monté sur un bras articulé et comprend des options de grossissement offrant un zoom de 5X à 50X. Il doit comprendre un dispositif d'éclairage annulaire à DEL.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.6	La tête de micro-soudage parallèle doit permettre d'effectuer des soudures précises, des soudures à faible inertie et des soudures reproductibles sans déviation de la force.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.7	Tous les accessoires doivent être inclus pour l'utilisation de l'équipement.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (RDA) à QETE Warehouse, 45 Sacre-Ceour Blvd. Gatineau, QC J8X 1C6 Incoterms 2010, y compris les droits de douane et taxes d'accise, et excluant les taxes applicables.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. Il sera recommandé d'attribuer le contrat à la soumission dont le prix évalué sur une base globale est le plus bas.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

5.1.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06), Définition du contenu canadien.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux produits canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de la soumission correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[Annexe 3.6](#), Exemple 2 du Guide des approvisionnements.

5.2.2.1.1. Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2018-12-06) Définition du contenu canadien.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. Modification de la définition de ministre :

« Canada », « Couronne », « État » « Sa Majesté » et « gouvernement » signifient Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne qui agit au nom du ministre ou, le cas échéant, un ministre compétent auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions, et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 mars 2019.

6.4.2 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés à la destination indiquée dans le contrat, à savoir :

1. Selon les Incoterms 2010 rendus droits acquittés (RDA) QETE Warehouse, 45 Sacre-Ceour Blvd. Gatineau, QC J8X 1C6.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Danny Ouellette

Titre : Agent d'acquisition et du support de matériel
Ministère de la Défense nationale

Directeur général - Gestion du programme d'équipement terrestre

Direction : Direction des Acquisitions pour l'Armée du Terre

Adresse : 101 Colonel By Dr.

Ottawa, Ontario K1A 0K2

Téléphone : 819-939-9098

Courriel : danny.ouellette@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ - ____ - ____

Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ - ____ - ____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe « A », selon un montant total de _____ \$ *[insérer le montant au moment de l'attribution du contrat]*. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour les changements, modifications ou interprétations des travaux, sauf si ces changements, modifications ou interprétations ont été au préalable approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'avoir été intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2017-08-17), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A3060C](#) (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » **ou** « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances – aucune exigence particulière

6.13 Emballage

L'entrepreneur doit préparer tout pour la livraison selon le dernier numéro de la Canadian Forces emballage spécification D-LM-008-036/SF-000, DOT pré requis minimums pour le Pack Standard du fabricant.

Clauses du *Guide des CCUA* [D2000C](#) (2007-11-30), Marquages

Clauses du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

Clauses du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

Clause du *Guide des CCUA* [D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

6.14 Assurance de qualité

Clause du *Guide des CCUA* [D5545C](#) (2010-08-16), ISO 9001:2008 – Systèmes de Management qualité-exigences (CAQ C)

Clause du *Guide des CCUA* [D5604C](#) (2008-12-12), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [D5605C](#) (2010-01-11), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi aux États-Unis

Clause du *Guide des CCUA* [D5606C](#) (2017-11-28), Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi au Canada

6.15 Documents de sortie – distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- e. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

6.16 Appareillage électrique

Clause du *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique

ANNEXE « A »

BESOIN

ÉNONCÉ DES BESOINS POUR UN SYSTÈME DE SOUDAGE C.C. LINÉAIRE

1. PORTÉE

1.1. Objectif

1.1.1. Le but du présent énoncé des besoins est de définir les exigences techniques pour un système de soudage c.c. linéaire qui doit être acheté pour le groupe des systèmes électromagnétiques du Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ 4-5).

1.2. Contexte

1.2.1 Le CETQ est une unité de campagne au sein des FAC qui a le mandat de fournir au MDN et aux FAC des services d'essai et d'enquête spécialisés fondés sur la technologie nécessaires à la prise de décisions d'ordre technique dans le cadre de toutes les phases de l'acquisition et du soutien du matériel. Le CETQ fournit des services de conseils techniques et de consultation, d'évaluation du matériel, d'enquête et d'analyse, d'étalonnage et de mesure dans les domaines du génie mécanique et des matériaux, des sciences appliquées, du génie électrique, des sciences de la mesure et de l'imagerie.

1.3. Terminologie

FAC	Forces armées canadiennes
MDN	ministère de la Défense nationale
DDE	dispositif à déclenchement électronique
HERO	risques associés à l'exposition des munitions au rayonnement électromagnétique
IN	Imprimerie nationale
CETQ	Centre d'essais techniques de la qualité
PSFR	Programme de sécurité des fréquences radioélectriques
EB	énoncé des besoins

Tableau 1 – Sigles, acronymes et abréviations

2. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

2.1. Les normes, références et documents suivants s'appliquent au présent énoncé des besoins :

2.1.1. Code canadien de l'électricité.¹

3. EXIGENCES

3.1. Le CETQ est le responsable technique pour le PSFR et le programme HERO du MDN/des Forces canadiennes (FC). Dans le cadre du programme HERO, le CETQ doit effectuer des soudures sur divers fils de liaison de DDE.

3.2. Les composants de l'équipement sont définis comme suit :

3.2.1. Système de soudage c.c. linéaire;

¹ <http://www.csagroup.org/services/codes-and-standards/installation-codes/canadian-electrical-code/>

3.2.2. Tête de micro-soudage parallèle.

3.3. Tous les composants électriques du système doivent être certifiés ou approuvés pour être utilisés conformément à la partie 1 du Code canadien de l'électricité, avant la livraison, par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes.

3.4. Système de soudage c.c. linéaire : Le système de soudage c.c. linéaire doit respecter les spécifications suivantes :

	Fonction	Spécification	
3.4.1	Tension de ligne nominale (monophasée)	90-264 V c.a.	
3.4.2	Cycle d'utilisation	4 %	
3.4.3	Courant	10 A – 2500 A avec 10 A/étape	
3.4.4	Tension	0,1 V – 10 V avec 10 mV/étape	
3.4.5	Alimentation électrique	0,01 kW – 20 kW avec 10 W/étape	
3.4.6	Courant de crête	2500 A maximum	
3.4.7	Tension de crête	10 V maximum	
3.4.8	Puissance de crête	20 kW maximum	
3.4.9	Plage de temps de soudage (chaque section)	Plage 0-100 ms	Résolution (étapes) 0,1 ms
3.4.10	Périodes de pression/prise	Plage 0-5 ms	Résolution (étapes) 1 ms
3.4.11	Précision du courant de sortie	+/- 10 A	
3.4.12	Précision de la tension de sortie	+/- 0,005 V	
3.4.13	Panneau d'affichage avant	Il doit s'agir d'une interface à écran tactile qui offre un accès rapide aux commandes du système de soudage et les utilisateurs doivent être en mesure de personnaliser les renseignements et/ou les commandes d'affichage préférés.	

Table 2 – Système de soudage c.c. linéaire

3.5. Tête de micro-soudage : La tête de micro-soudage doit respecter les spécifications suivantes :

	Caractéristiques	
3.5.1	Force de soudage	350 – 3000 g
3.5.2	Course d'électrode max.	1 po
3.5.3	Diamètre des électrodes	¾ po
3.5.4	Configuration des électrodes	parallèle
3.5.5	Espace entre les électrodes réglable	oui
3.5.6	Épaisseur de soudure max.	12 po
3.5.7	Type à pédale	pneumatique ou à câble manuel
3.5.8	Microscope	Le système doit être muni d'un microscope stéréoscopique et/ou d'un microscope numérique monté sur un bras articulé et comprend des options de grossissement offrant un zoom de 5X à 50X. Il doit comprendre un dispositif

d'éclairage annulaire à DEL.

Table 3 – Tête de micro-soudage

3.6. La tête de micro-soudage parallèle doit permettre d'effectuer des soudures précises, des soudures à faible inertie et des soudures reproductibles sans déviation de la force.

3.7. Tous les accessoires doivent être inclus pour l'utilisation de l'équipement.

3.8. Certifications de l'équipement

3.8.1. Certificat de conformité – L'entrepreneur doit fournir un certificat de conformité afin d'attester que l'équipement livré a été fabriqué conformément aux spécifications publiées de l'entrepreneur et qu'il fonctionne comme prévu. Le certificat doit indiquer l'emplacement et la date de fin de fabrication et doit être signé par un représentant autorisé du fabricant.

3.8.2. Énoncé de conformité – L'entrepreneur doit fournir un énoncé de conformité afin d'attester que l'équipement livré respecte les exigences du contrat. Cet énoncé peut être fourni avec le certificat de conformité ou sous forme de document distinct.

3.9. Contraintes

3.9.1. Aucune contrainte n'a été déterminée.

3.10. Échéancier et dates de livraison

3.10.1. Livraison de l'équipement – au plus tard le 29 mars 2019.

3.10.2. Manuels d'utilisation et de maintenance – lors de la livraison de l'équipement.

3.11. Qualifications de l'entrepreneur

3.11.1. L'entrepreneur doit être un fournisseur approuvé du fabricant d'équipement d'origine (FEO). Si l'entrepreneur n'est pas le FEO, il doit fournir une lettre du FEO qui confirme que l'entrepreneur est un fournisseur approuvé.

4. PRODUITS LIVRABLES

4.1 L'entrepreneur doit fournir les produits livrables suivants :

Numéro	Article livrable	Qté	Remarques
1	Système de soudage c.c. linéaire	1	
2	Tête de micro-soudage parallèle avec source d'éclairage	1	
3	Manuels d'utilisation et de maintenance	1	
4	Certificat de conformité	1	

Table 4-1 – Liste des produits livrables

4.2 Format pour les documents

4.2.1 Les documents sur l'équipement, les rapports, les certificats et les énoncés doivent être en anglais.

4.2.2 Les documents sur l'équipement et les rapports peuvent être fournis dans le format de l'entrepreneur.

- 4.2.3 À moins d'indication contraire, les certificats et les énoncés peuvent être fournis dans le format de l'entrepreneur.
- 4.2.4 À moins d'indication contraire, des copies électroniques des documents livrables peuvent être fournies par courriel au responsable technique.
- 4.2.5 À moins d'indication contraire, les documents électroniques doivent être fournis en format PDF.

ATTACHEMENT 1 À LA PARTIE 3 DE LA SOLIDITE DE L'OFFRE

CALENDRIER DES PRIX

Item / Article	Part Number / Numéro de pièces	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Qty / Qté	Destination Address / Adresse de la destination	Invoice Address / Adresse de la destination	Quality Assurance Code (QAC)	Controlled Goods (CTAT or ITAR)	FIRM UNIT PRICE: Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	EXTENDED PRICE: Applicable taxes extra / PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE: Applicable taxes included / PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus (14.975%)
1		Système de soudage c.c. linéaire	EA	1	Département de la Défense Nationale C/O QETE Warehouse rampe 8, salle C1113 45 Sacre-Coeur Blvd. Gatineau, QC J8X 1C6	Département de la défense nationale Quartier-Générale George R. Pearkes Edifice 101 Colonel By Dr. Ottawa, Ontario K1A 0K2 Attn: Danny Ouellette DAAT 7-1-2-1 danny.ouellette@forces.gc.ca	C	n/a			
2		Tête de micro-soudage parallèle avec source d'éclairage	EA	1	Département de la Défense Nationale C/O QETE Warehouse rampe 8, salle C1113 45 Sacre-Coeur Blvd. Gatineau, QC J8X 1C6	Département de la défense nationale Quartier-Générale George R. Pearkes Edifice 101 Colonel By Dr. Ottawa, Ontario K1A 0K2 Attn: Danny Ouellette DAAT 7-1-2-1 danny.ouellette@forces.gc.ca	C	n/a			
3		Manuels d'utilisation et de maintenance	EA	1	Département de la Défense Nationale C/O QETE Warehouse rampe 8, salle C1113 45 Sacre-Coeur Blvd. Gatineau, QC J8X 1C6	Département de la défense nationale Quartier-Générale George R. Pearkes Edifice 101 Colonel By Dr. Ottawa, Ontario K1A 0K2 Attn: Danny Ouellette DAAT 7-1-2-1 danny.ouellette@forces.gc.ca	C	n/a			
4		Certificat de conformité	EA	1	Département de la Défense Nationale C/O QETE Warehouse rampe 8, salle C1113 45 Sacre-Coeur Blvd. Gatineau, QC J8X 1C6	Département de la défense nationale Quartier-Générale George R. Pearkes Edifice 101 Colonel By Dr. Ottawa, Ontario K1A 0K2 Attn: Danny Ouellette DAAT 7-1-2-1 danny.ouellette@forces.gc.ca	C	n/a			
Totale :											

ANNEXE « B » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;